

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE
LA VILLE DE BOUILLON**

- SEANCE DU 29 AOÛT 2024 -

Présents : Mr. Noizet W, Président ;
Mr. Adam P., Bourgmestre ;
Mme et Mrs. Houthoofdt A., Maqua J., Istace F., Pochet A., Echevins
Mmes et Mrs. Arnould Ph, Denis G, Adam D., Dabe F., Maziers P., Brouillon P.,
De Wachter S, Nemery M-J, Dachy F., Tulpin A., Rochet J.
Conseillers communaux ;
Mr Pirlot S., Directeur général ff

Objet : PIC-PIMACI 2022-2024 - Réfection du chemin du Gué, de la rue de la Germonne, de la Voie des champs, de la Voie du Terme et de la rue du Saty à Dohan – Approbation du cahier des charges modifié

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 et l'article 57 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le marché de conception pour le marché “Réfection du chemin du Gué, de la rue de la Germonne, de la Voie des champs, de la Voie du Terme et de la rue du Saty à Dohan” a été attribué à Services Provinciaux Techniques - Infrastructure Routière Zone Centre, Avenue Herbofin, 14C à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY ;

Considérant le cahier des charges N° 2022-215 relatif à ce marché établi le 4 juin 2024 par l'auteur de projet, Services Provinciaux Techniques - Infrastructure Routière Zone Centre, Avenue Herbofin, 14C à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY ;

Considérant que ce marché est divisé en tranches :

* Tranche ferme : Tranche de marché 1 - Chemin du Gué et Dohan-Bas (Voirie et DE - Chapitre 1 à 4) (Estimé à : € 789.942,40 hors TVA ou € 931.562,28, TVA comprise)

* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 2 - Rue de la Germone (Voirie - Chapitre 5) (Estimé à : € 198.221,80 hors TVA ou € 239.848,38, 21% TVA comprise)

* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 3 - Rue de la Germone (DE - Chapitre 6) (Estimé à : € 36.600,00 TVAC)

* Tranche conditionnelle : Tranche de marché 4 - Dohan-Haut (Voirie - Chapitre 7) (Estimé à : € 77.977,00 hors TVA ou € 94.352,17, 21% TVA comprise)

* Tranche ferme : Tranche de marché 5 - Dohan Haut (DE - Chapitre 8) (Estimé à : € 17.062,00 TVAC)

Considérant que le montant total estimé de ce marché s'élève à € 1.119.803,20 hors TVA ou € 1.319.424,83, TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par le SPW – Direction des Espaces publics subsidiés, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire aux Articles 874/732-60 et 421/732-60 ;

Considérant que, sous réserve d'approbation du budget, le crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 4 juin 2024, un avis de légalité favorable conditionnel a été accordé par le directeur financier le 18 juin 2024 ;

Considérant que le directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité, soit au plus tard le 17 juin 2024 ;

Vu les remarques émises par le SPW-Direction des espaces publics subsidiés dans son courrier du 2 juillet 2024 concernant le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection de voiries à Dohan inscrits dans le cadre du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité 2022-2024 approuvé par le Conseil communal du 20 juin 2024 ;

Revu par conséquent ladite délibération du 20 juin 2024 ;

DECIDE

D'approuver le cahier des charges N° 2022-215 du 23 juillet 2024 modifié selon les remarques du Pouvoir subsidiant et le montant estimé du marché "Réfection du chemin du Gué, de la rue de la Germonne, de la Voie des champs, de la Voie du Terme et de la rue du Saty à Dohan",

établis par l'auteur de projet, Services Provinciaux Techniques - Infrastructure Routière Zone Centre, Avenue Herbofin, 14C à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant total estimé s'élève à € 1.119.803,20 hors TVA ou € 1.319.424,83, TVA comprise.

De passer le marché par la procédure ouverte.

De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire SPW – Direction des Espaces publics subsidiés, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur ;

De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire aux Articles 874/732-60 et 421/732-60.

Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Adam & Pirlot
Pour extrait conforme :

le Directeur général ff

le Bourgmestre

